

Créer un journal lycéen

5 FICHES PRATIQUES

ministère
éducation
nationale



La vie lycéenne regroupe l'ensemble des droits et des devoirs des lycéens (dont le droit de publication), leurs instances de représentation (des CVL au CNVL) ainsi que les projets et initiatives qu'ils portent. Pour favoriser l'expression des lycéens, il existe un réseau national de délégués qui sont autant d'interlocuteurs privilégiés pour les élèves souhaitant s'investir dans leur établissement. ✎

Vous pouvez contacter le **délégué national à la vie lycéenne** par courriel à l'adresse suivante : dnlv@education.gouv.fr Pour obtenir les coordonnées de votre **délégué académique**, rendez-vous sur le site internet de la vie lycéenne : www.vie-lyceenne.education.fr

Jets d'encre
Association nationale pour la promotion
et la défense de la presse d'initiative jeune

Association indépendante de journalistes jeunes, *Jets d'encre* apporte conseils et aide à ceux qui le souhaitent, favorise les échanges entre journaux via les événements et rencontres qu'elle met en place, et mène une réflexion déontologique avec son réseau autour de la Charte des journalistes jeunes et de la Carte de presse jeune qu'elle édite. ✎

Association Jets d'encre
www.jetsdencre.asso.fr
Plus d'infos :
contact@jetsdencre.asso.fr



CRÉER ET PARTICIPER à l'élaboration d'un journal lycéen est l'une des multiples possibilités de s'exprimer dans son établissement. Les journaux lycéens sont un élément essentiel d'une vie lycéenne riche et dynamique. **PARTAGER DES IDÉES** donner de la vie à son lycée, c'est possible avec un peu de curiosité, une dose d'implication personnelle et une grande envie d'écrire. **CONSTRUIRE UN JOURNAL** c'est aussi réaliser un travail d'équipe, de l'écriture à la maquette, en passant par le respect de certains droits et le financement du projet.

Ce kit, rédigé en partenariat avec l'association *Jets d'encre*, qui mène un travail de terrain pour favoriser l'expression des jeunes via la presse, est donc destiné à vous aider à faire un journal à l'image de votre lycée.

CONSTRUIRE l'IDENTITÉ DU JOURNAL



Définir la formule d'un journal lycéen consiste à faire des choix essentiels pour le succès et la visibilité du titre, avant le lancement du premier numéro. Toute la rédaction doit être associée à ce questionnement, qui tracera les grandes lignes de l'identité du journal et lui donnera sa personnalité, son originalité, en l'inscrivant dans l'établissement. Il s'agit aussi de monter un projet viable, qui permette au journal de durer dans le temps. Si vous n'avez pas mené ce travail au préalable, cela ne vous a pas empêché de réaliser votre journal avec talent. Profitez de cette fiche pour réinterroger et renforcer votre publication.

LE CONTEXTE DU JOURNAL

■ Qui est à l'initiative du journal ?

La démarche, l'idée de créer le journal vient-elle d'un groupe de lycéens qui a envie de s'exprimer ? de la Maison des lycéens ou du Conseil de la Vie Lycéenne qui veulent communiquer sur leurs activités ? d'un professeur qui veut animer un club journal ? du chef d'établissement qui souhaite qu'on parle du lycée ? C'est une question importante car chaque cadre de publication comprend avantages et inconvénients, notamment au regard de la liberté éditoriale, des moyens pour réaliser le journal, ou encore du statut juridique de la publication (voir fiche n°5).

■ À qui se destine le journal ?

Il est tout aussi important de réfléchir au public auprès duquel le journal sera diffusé. La ligne du journal ne sera pas la même selon qu'il ne s'adresse qu'aux lycéens, ou bien aux élèves, aux professeurs et personnels ainsi qu'aux parents. « Cible » large ou plus restreinte, ce choix affecte le projet rédactionnel et permet également de jauger le nombre d'exemplaires publiés.

LE PROJET RÉDACTIONNEL

■ Un journal, pour quels objectifs ?

Un journal qui parle de la vie du lycée, qui vous permette d'exprimer vos opinions sur l'actualité, qui propose des critiques culturelles, ou bien les trois... Quelles que soient vos motivations, signalez clairement vos objectifs aux lecteurs, pour constituer la base de votre lectorat.

■ Quel est le style du journal ?

Journal d'information, humoristique, billets d'humeur, style direct ou très littéraire feront le ton et l'originalité de votre journal, bref sa personnalité. Vos lecteurs se reconnaîtront dans un style particulier. La diversité n'est bien sûr pas impossible, mais chercher un style propre permet simplement d'éviter de ne pas en avoir !

■ Quel titre pour le journal ?

Les deux clés du succès d'un bon titre : l'originalité et la capacité du titre à « accrocher » le lecteur. Le titre est aussi le « totem » de la rédaction. Pensez à mettre en rapport le titre choisi avec l'identité visuelle du journal pour en renforcer l'efficacité. Et pourquoi ne pas en expliquer le choix dans le premier éditorial ?

LES CHOIX TECHNIQUES

■ La périodicité et la pagination

La périodicité correspond au délai de parution entre deux numéros (bimensuel, mensuel, bimestriel...); la pagination au nombre de pages dans un numéro. Vous donner un objectif permet d'estimer le temps nécessaire à la réalisation d'un numéro. Faites des choix réalistes, en fonction de vos contraintes d'emploi du temps. Évitez d'annoncer quelque chose que vous ne pourriez pas tenir : vos lecteurs seraient déçus.

■ Format, tirage, qualité du papier et modalités d'impression

Ils dépendent notamment de vos moyens : en termes de qualité, de coût et de diversité de format et de papier, publier son journal à la photocopieuse ou le faire imprimer donnera des résultats très différents (voir la fiche n°4).

STRUCTURER LA RÉDACTION

■ Comment la rédaction est-elle constituée ?

Il est important de savoir clairement qui s'exprime, qui écrit, et de le faire savoir dans vos colonnes : tous les lycéens peuvent-ils tous envoyer un article, ou bien uniquement ceux qui participent régulièrement à la réalisation du journal ? La rédaction a-t-elle des liens avec les membres du CVL ou de la Maison des lycéens, etc. ? S'agit-il d'une rédaction

composée de lycéens et d'enseignants ?

Qui sont-ils et que représentent-ils par rapport au journal ? Et par ailleurs : qui signe et comment (pseudo, nom complet...)? Accepterez-vous des papiers anonymes ?

■ Comment fonctionner ?

Rédacteur en chef, maquettiste, secrétaire de rédaction... Imaginez le fonctionnement qui vous convient. Hormis la désignation d'un responsable de publication (voir fiche n°5), il n'y a rien d'obligatoire : le plus important est que les responsabilités soient clairement identifiées pour ne pas que la parution du journal ne se heurte à des erreurs de communication. Prévoyez de vous réunir à intervalles réguliers pour faire le point. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi vous doter d'outils qui pourront vous aider à suivre au plus près l'évolution de la fabrication du journal : chemin de fer (voir la fiche n°3), organigramme...

S'il n'y a pas de choix meilleur qu'un autre lorsqu'on crée un journal lycéen, il faut toutefois s'assurer qu'ils soient conscients et assumés, et qu'ils reflètent bien l'identité qu'on veut lui donner.





Écrire pour être lu

« Écrire pour le journal » : cela sous-entend qu'il s'agit de techniques particulières, qui n'ont rien à voir avec une dissertation ! Cette fiche vous propose d'acquérir un minimum de savoir-faire pour faire passer efficacement votre message au lecteur.

LE BROUILLON

■ Définir le message essentiel

Une fois que vous avez choisi le sujet de votre article, commencez par répondre aux six questions de base : « Qui ? Quoi ? Quand ? Où ? Comment ? Pourquoi ? » (ce qu'on appelle la règle des 3QOCP). Votre article devra inclure toutes les réponses, sans quoi le lecteur n'aurait pas toutes les informations lui permettant de comprendre tous les enjeux de ce que vous relatez.

■ Déterminer un angle

C'est-à-dire une façon de présenter le sujet que vous traitez. Et il faut s'y tenir pour ne pas égarer le lecteur ! Par exemple : si vous relatez un événement et que vous en faites un simple compte-rendu, votre article risquera de manquer de dynamisme. L'angle peut être l'événement vu par un participant, ou encore en quoi il était particulièrement important d'y être, ou pourquoi vous n'avez pas voulu y aller, etc.

■ Choisir un genre

Il existe différentes formes d'articles, chacune avec ses particularités : la brève, le filet, le billet, l'éditorial, le reportage, l'enquête, l'analyse, la synthèse, la critique, le compte-rendu, le dossier... Choisissez le genre qui vous semble le plus approprié au sujet ou à votre humeur. Et n'hésitez pas à « varier le menu » pour vos lecteurs !

LE PLAN DE L'ARTICLE

■ Oublier la dissertation

C'est dans les premières phrases qu'il faut persuader le lecteur que votre article mérite d'être lu : l'information essentielle doit donc figurer en tête du papier – c'est-à-dire l'inverse du plan traditionnel « thèse-antithèse-synthèse ».

■ L'attaque et la chute

... c'est-à-dire le premier et le dernier paragraphe de l'article. Les ressorts de l'attaque et de la chute sont les mêmes : rythmées, avec des phrases courtes, imaginées, originales, percutantes, pour que le lecteur retienne le message.

■ Travailler les enchaînements

Chaque partie de l'article est un tout : évitez de revenir sur un point déjà exposé

pour ne pas désorienter le lecteur. Soignez vos transitions pour un article fluide et agréable à lire, qui ne donne pas envie au lecteur de tourner la page !

LA RÉDACTION

■ Écrire simplement

Clarté, simplicité, concision : un article n'est pas un roman ! Des phrases courtes et des paragraphes ramassés sont plus agréables pour le lecteur, qui ne se sentira pas égaré au milieu d'un texte interminable. Vous pouvez vous inspirer de ce principe : « une idée = une phrase ».

■ Écrire efficace

Attention à ne pas vous perdre dans des détails : n'utilisez des anecdotes que si elles éclairent votre propos, ou si elles dynamisent l'article. Faites la chasse aux redondances, aux formules toutes faites. Prenez garde au « jargon » technique, ou bien expliquez-le dans un encadré. En cas de doute, vérifiez les mots dont vous n'êtes pas bien sûr.

■ L'habillage de l'article

L'habillage est la somme de tous les éléments qui vont inciter votre lecteur à se plonger dans la lecture d'un article. Ils représentent autant d'accroches et d'incitations aussi bien dans le texte qu'autour.

Le surtitre : placé au-dessus du titre, il précise le thème du sujet traité dans l'article. Le surtitre n'est pas indispensable si le titre est long ou très clair et que le papier est court !

Le titre : informatif, il présente la nouvelle la plus importante traitée dans l'article de manière « brute » ; incitatif, il intrigue le lecteur pour lui donner envie de lire l'article.

Le chapô : un résumé de l'article ou une introduction placé juste avant celui-ci, qui en donne le cadre, suscite l'envie d'en savoir plus.

L'intertitre : quelques mots choisis qui reprennent des idées phares de l'article, et permettent de rompre la monotonie d'un long texte en s'insérant entre deux paragraphes.

L'encadré : séparé de l'article principal par une bordure, il met en valeur ou permet

d'expliquer un point précis du sujet traité.

Les illustrations : dessin de presse ou photo, elles doivent toujours être sourcées (vous devez en indiquer l'origine : nom de l'auteur, référence du livre dont elle provient, adresse Internet, etc.), légendées, et appuyer l'argumentaire de l'article.

La signature : elle est le signe que vous assumez vos écrits. À vous de choisir entre pseudo ou nom complet, mais refusez l'anonymat complet qui n'est pas respectueux du lecteur.

On écrit pour se faire plaisir, mais aussi et surtout pour être lu. Perdre ce point de vue, c'est courir le risque que l'article rate sa cible et donc, que votre message ne passe pas aussi bien que prévu.



Élaborer une maquette efficace

La maquette est un peu le costume du journal : elle habille les textes et les visuels. C'est aussi ce qu'on voit en premier. Elle a donc deux fonctions - l'une est esthétique : votre journal est beau, on a envie de le lire ; l'autre est pratique : elle guide le lecteur et rend la lecture agréable. La maquette doit aussi refléter l'identité du journal : par exemple, une maquette sobre dégage une impression de sérieux ; alors qu'on attendrait une maquette plus dynamique pour un journal humoristique.



DÉFINIR

■ Le nombre de colonnes

Mieux vaut éviter de mettre en pages vos textes sur une seule colonne : un grand bloc de texte fatigue l'œil plus vite. Le nombre de colonnes se définit d'abord en fonction du format du journal : plus votre page est grande, plus vous pouvez en utiliser. Espacez-les suffisamment les unes des autres ou séparez-les par une bordure.

■ Les gabarits

Les gabarits sont les « modèles » des pages que le lecteur retrouvera régulièrement au fil des numéros. Ainsi les pages des dossiers, courriers, informations, culture... pourront clairement être identifiées d'un seul coup d'œil. Et le lecteur orientera d'autant plus facilement ses choix de lecture.

■ Les polices de caractères

Le choix des polices participe à la personnalité que l'on souhaite donner au journal. Il en existe beaucoup, aux formes et possibilités multiples :

- évitez d'utiliser plus de trois polices différentes par page : s'il y en a trop, votre page ne sera pas forcément très lisible,
- préférez les polices fines avec empattement pour le corps du texte ; les polices grasses sans empattement pour les titres,
- vérifiez que la police que vous souhaitez utiliser gère la ponctuation et les accents.

■ La composition des textes

Il existe quatre possibilités pour composer son texte, en fonction des impératifs prévus par la maquette. Pour les textes longs, sachez que les textes alignés à gauche et les textes justifiés sont les plus lisibles.

■ La charte graphique

Elle regroupe tous les éléments de votre maquette : quelles polices, tailles, graisse, couleurs, composition, etc., pour vos titres, chapôts, textes, etc. Elle vous aide à conserver tout au long du journal, et d'un numéro à l'autre, l'identité visuelle du journal.

PRÉSENTER

■ Le logo

Le « logo » est la représentation graphique du titre du journal. Bien en vue sur la une, il sera votre premier ambassadeur. Il doit donc être cohérent avec son identité et le projet rédactionnel. Qu'il soit réalisé par un dessinateur ou à partir d'une police de caractère, veillez surtout à sa lisibilité.

■ La une

C'est la première page, la couverture du journal qui donnera ou non envie au lecteur de l'acheter. Il en existe deux types : la une « magazine » joue principalement sur l'image et ne donne que les titres principaux développés dans le journal ; la une « quotidien », plus adaptée aux grands formats, donne déjà à lire quelques articles.

■ Les illustrations

Les illustrations font partie intégrante de votre journal. Outre qu'elles permettent à la maquette de respirer, elles appuient vos propos et font partie intégrante du message que vous souhaitez faire passer. Dessins, photos, caricatures, jouez sur tous les tableaux. Privilégiez les illustrations originales et vous gagnerez en personnalité ! N'oubliez pas de les « sourcer », c'est-à-dire d'en indiquer l'origine.

ORDONNER

Vous pouvez vous aider, lors de la conception de chaque numéro, d'un « chemin de fer ». Il s'agit du schéma des pages du journal, que vous disposez les unes à la suite des autres. Bénéficier de cette vision d'ensemble vous permettra de mieux appréhender le regroupement des articles traitant d'un même thème, d'alterner les articles sérieux avec ceux plus légers, de voir comment les illustrations se répartissent... Vous proposerez ainsi plus facilement à vos lecteurs un journal homogène et sans temps mort.

IMPRIMER

■ La correction

Avant de passer à l'impression, ne négligez jamais le travail de relecture et de correction ! Ceci afin de chasser les fautes de grammaire, d'orthographe ou de syntaxe, et de repérer les erreurs de mise en pages. Vous pouvez ensuite donner votre « bon à tirer » et passer à l'impression.

■ Le choix de la reprographie

- La photocopie noir et blanc est avantageuse par la souplesse qu'elle vous offre : facilité technique, possibilité de retirer votre journal à la demande, coût réduit pour les petits tirages... Attention -toutefois à la qualité - en particulier des photos - qui est parfois moyenne.
- L'impression est avantageuse pour les tirages en grand nombre, pour la qualité et les possibilités techniques qu'elle offre, mais coûte souvent cher.
- Rien ne vous interdit de changer de mode d'impression, mais mieux vaut commencer modestement par des photocopies pour tester votre journal auprès de votre lectorat.

Pour créer un journal, il ne faut pas chercher à rentrer dans un moule. À vous de vous imprégner de ces conseils, de les accepter ou au contraire de les rejeter : faites le journal que vous voulez, mais faites un journal qui avant tout vous ressemble.





Financer son projet

Garantir son indépendance, rencontrer son lectorat, intéresser des partenaires... La recherche de financement nécessite de procéder avec méthode. Cette recherche, qui peut déjà être coûteuse en temps et en énergie, ne doit cependant pas être une fin en soi. Il ne vous sert à rien de dépenser tout votre temps à financer l'édition de votre journal sur papier glacé couleur si son contenu ne suit pas : les moyens que vous cherchez pour le journal doivent vous aider à l'améliorer et à l'inscrire dans la durée. Ne vous détournez pas de votre objectif : faire un journal pour s'exprimer !

À noter que l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne propose sur son site internet un mémo thématique sur le financement des journaux lycéens (www.obs-presse-lyceenne.org).

QUE CHERCHER ?

■ Lister vos besoins

Avant toute chose, vous devez lister vos besoins avec précision, puis les classer :

- frais liés à la réalisation du contenu du journal (déplacements, documentation, etc.),
- frais liés au local de la rédaction (matériel de bureau, etc.),
- frais liés à la fabrication du journal (coûts d'un logiciel de mise en page, de l'impression).

■ Définir des priorités

Une fois ce travail réalisé, déterminez ce qui correspond à vos besoins essentiels (ceux auxquels vous devez répondre en premier et dont dépendent le lancement du journal) et ceux que vous pouvez différer.

QUI DÉMARCHER ?

Faites ensuite correspondre à chacun de vos besoins les personnes et/ou organismes à solliciter, susceptibles de vous aider. Entamez vos recherches, en commençant bien sûr par le lycée ! Ne cherchez pas forcément à obtenir une subvention ; vous pouvez aussi négocier du matériel mis à votre disposition (salles de réunions, matériel informatique, photocopies...)

- Pensez au Fonds de Vie Lycéenne ! Créé en 2001, il permet le financement « des initiatives des élèves dans l'animation de leur établissement » (circulaire n°2001-184 du 26 septembre 2001). Prenez contact avec les élus lycéens du Conseil de la Vie Lycéenne, associé à l'utilisation du fonds.
- Le chef d'établissement et le conseiller

principal d'éducation peuvent aussi vous renseigner sur l'activité de la Maison des Lycéens ou du Foyer socio-éducatif du lycée, et sur l'existence d'un fonds d'animation de l'établissement.

- Contactez les collectivités territoriales : mairie, conseil général, conseil régional. Celles-ci proposent parfois des appels à projets à destination des jeunes.
- Pensez aussi aux concours ! Généralistes comme le programme « Envie d'agir » mis en œuvre par le ministère en charge de la Jeunesse, ou bien consacrés aux journaux réalisés par les jeunes : faites régulièrement des recherches sur internet pour les repérer. Ils peuvent être un moyen d'obtenir une subvention, en plus de faire connaître et reconnaître votre journal.

COMMENT CHERCHER ?

Commencez par monter un dossier de présentation de votre journal. Il doit décrire brièvement (pas plus de huit pages) qui porte le projet, dans quel esprit, quels sont vos objectifs (combien de numéros par an, nombre d'exemplaires diffusés, nombre de pages, etc.), vos partenaires et/ou soutiens, etc., ainsi qu'un budget prévisionnel des dépenses et des recettes qui doivent absolument être équilibrées (dépenses = recettes).

LA VENTE DU JOURNAL

Réfléchissez à l'opportunité de vendre votre journal. Ce qui peut apparaître comme une contrainte supplémentaire présente en fait de nombreux avantages :

- Vendre son journal, même à un prix symbolique, est avant tout une manière d'affirmer que votre travail a de la valeur. Il est plus probable que vous serez lus par quelqu'un qui aura fait la démarche de vous acheter le journal.

- C'est un signe que vous prenez la responsabilité de vos écrits.
- Vendre à la criée est l'occasion d'aller à la rencontre de votre lectorat et de connaître son avis sur le journal, de prendre note de ses remarques.

Ne cherchez pas à tout obtenir d'un seul coup : la stabilité et l'autonomie financière d'un journal se construisent avec le temps.



VOS DROITS

La liberté d'expression est un droit fondamental, reconnu par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948). En France, le cadre général des publications est la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, qui s'applique aussi aux journaux réalisés par les jeunes. Les journaux lycéens des établissements publics bénéficient d'un texte dérogatoire : la circulaire Éducation nationale n°02-026 du 1^{er} février 2002 précise que les lycéens peuvent créer un journal « sans autorisation ni contrôle préalable et dans le respect du pluralisme ». Ce texte a été conçu pour que la liberté d'expression des lycéens soit respectée mais aussi pour instaurer un esprit de dialogue respectueux de tous les acteurs de l'établissement. Il propose aux lycéens qui souhaitent créer un journal de choisir entre deux cadres :

■ Le cadre général de la loi du 29 juillet 1881

Ce choix requiert la désignation d'un directeur de publication, qui doit impérativement être majeur, et de souscrire à de nombreuses formalités juridiques (déclaration d'intention de paraître, dépôt légal, administratif et judiciaire). Le journal peut alors être distribué dans et en dehors de l'établissement.

■ Le cadre particulier des « publications internes à l'établissement »

Ce cadre convient aux journaux destinés à ne circuler que dans l'enceinte du lycée ; le journal est alors affranchi de l'ensemble des formalités juridiques prévues par la loi du 29 juillet 1881. Les lycéens doivent indiquer au chef d'établissement le nom d'un responsable de la publication, qui peut alors être un élève mineur (avec l'autorisation d'un responsable légal).

LES OBLIGATIONS

■ Choisir un responsable de publication

Quel que soit le cadre choisi, tout journal doit avoir un « responsable de publication ». Il s'agit d'un personnage essentiel, car il est le responsable légal du contenu du journal. À ce titre, il bénéficie d'un droit de regard intégral sur son contenu. Son choix correspond ainsi à un enjeu

LA CHARTE DES JOURNALISTES JEUNES

L'association Jets d'encre propose à tous les jeunes qui réalisent des journaux de réfléchir au cadre déontologique de la Charte des journalistes jeunes, créée par et pour eux.

Les journalistes jeunes :

1. **Ont le droit à la liberté d'expression** garantie par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant.
2. **Revendiquent le droit d'opinion** et contribuent à garantir le droit de tous à l'information.
3. **Prennent la responsabilité** de tous leurs écrits ou autres formes d'expression, signés ou non.
4. **Sont ouverts à toute discussion** sur leurs publications et s'engagent par souci de vérité à rectifier toute information erronée.
5. **Tiennent la calomnie** et le mensonge pour une faute, sans pour autant renoncer à des modes d'expression satiriques ou humoristiques.
6. **Tiennent la censure** et toute forme de pression morale ou matérielle pour des atteintes inacceptables à la liberté d'expression, notamment dans les établissements scolaires, socioculturels et toutes autres structures d'accueil des jeunes.

d'indépendance pour la rédaction : il est donc essentiel que le responsable de publication soit bien désigné par les lycéens. Il peut s'agir d'un élève (lycéen majeur ou bien mineur, selon le cadre choisi), d'un professeur ou d'un membre du personnel du lycée.

■ Faire figurer les « mentions obligatoires »

Elles regroupent un ensemble d'annotations que vous devez faire apparaître dans le journal : le nom du responsable de publication, celui de l'imprimeur (si votre journal est photocopié, vous indiquerez alors « imprimerie spéciale »), la date de parution et le prix de vente s'il y a lieu.

En général, les mentions obligatoires sont présentées dans « l'ours », un encadré placé en début ou fin de publication.

■ Le dépôt pédagogique

Depuis 2002, tous les journaux réalisés dans un établissement scolaire doivent souscrire au « dépôt pédagogique » mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale : il suffit de remettre cinq exemplaires au chef d'établissement, qui en conservera deux et en enverra trois au Clemi (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'informations : www.cleml.org). Ce dépôt présente l'avantage d'archiver votre journal, mais aussi d'en dater la parution...

LES LIMITES

La liberté d'expression de chacun est limitée par deux grands principes : la protection des personnes, et la sauvegarde de l'ordre public. Il n'y a donc pas d'interdits, sauf ceux posés par la loi. Le cadre scolaire étant régi par des dispositions particulières, les journalistes lycéens doivent aussi bannir « le prosélytisme politique, religieux ou commercial ».

■ Les principaux délits de presse

- la diffamation : « toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne ou d'un corps » (art. 29 loi 29 juillet 1881)
- l'injure : « toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait ».
- les troubles à l'ordre public : incitation aux crimes et délits, à l'usage de stupéfiants, à la violence, à la discrimination religieuse, raciale ou sexuelle...
- le délit de fausses nouvelles : c'est-à-dire « la publication, la diffusion ou la reproduction de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers » (art. 27 loi 29 juillet 1881)

■ Les atteintes au droit à l'image et au respect de la vie privée

Par exemple : l'utilisation sans autorisation d'une photo ou d'un enregistrement d'une personne dans un cadre privé. Demandez toujours son autorisation à une personne dont vous souhaitez publier la photo.

■ Le droit de réponse

Toute personne désignée dans un journal (nommément ou que l'on peut reconnaître) a le droit de bénéficier d'un droit de réponse. Adressée au responsable de publication, la réponse doit paraître dans le numéro suivant, à la même place, dans les mêmes caractères et être de la même longueur (avec un maximum de deux cents lignes) que l'article mis en cause.

LA DÉONTOLOGIE DE LA PRESSE JEUNE

Il faut être fier de pouvoir profiter de sa liberté d'expression et d'opinion. Chaque journaliste doit cependant être conscient que sa responsabilité personnelle est engagée pour tous ses écrits quels qu'ils soient, même signés sous pseudo. Car l'écrit a un vrai poids : vérifier ses sources, les citer, ne pas avoir l'intention de nuire à quelqu'un sont des règles à garder à l'esprit. Cela ne doit pas vous empêcher d'exprimer franchement vos opinions, ni de recourir à l'humour ou à la parodie.

L'OBSERVATOIRE DES PRATIQUES DE PRESSE LYCÉENNE

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne, créé en 1998 à l'initiative de la presse lycéenne, est un cadre informel et souple d'échange, de confrontation des expériences et de prise en compte des logiques propres à tous ceux qu'interpelle l'existence d'une presse lycéenne exerçant pleinement ses droits avec responsabilité.

Il est composé d'organisations issues de la communauté éducative (syndicats des personnels des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, des établissements publics et privés sous contrat, de lycéens, associations de parents d'élèves, et du Clemi) ainsi que d'associations d'éducation populaire, de défense des Droits de l'Homme ou de la liberté de la presse concernées par les questions liées aux journaux lycéens. Son secrétariat est assuré par l'association *Jets d'encre*.

Basé sur les expériences de terrain et la pratique de ses membres, l'Observatoire propose à tous sur son site internet une information concertée : un commentaire complet de la circulaire n° 02-026 du 1^{er} février 2002 relative aux publications lycéennes et des mémos thématiques sur les pratiques des journaux lycéens.

C'est aussi un lieu de recours pour les journaux qui rencontrent des difficultés et auxquels l'Observatoire, après analyse, peut proposer des procédures de médiation et de sortie de crise.

www.obs-presse-lyceenne.org

contact@obs-presse-lyceenne.org

